MOTION

CONCERNANT

L’ENTENTE COMPLÉMENTAIRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

CONCERNANT

LES LOCAUX DE L’ORGANISATION SITUÉS AU 1001, BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À MONTRÉAL

SIGNÉE LE 23 SEPTEMBRE 2025

---ooo0ooo---

Monsieur Christopher Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose :

Que l'Assemblée nationale approuve l’Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l’Organisation de l’aviation civile internationale concernant les locaux de l’organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

Madame la Présidente,

En vertu de l’article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose, à titre de documents, l’engagement international important suivant, ainsi qu’une note explicative sur le contenu et les effets de l’engagement :

- l’Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l’Organisation de l’aviation civile internationale concernant les locaux de l’organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.